



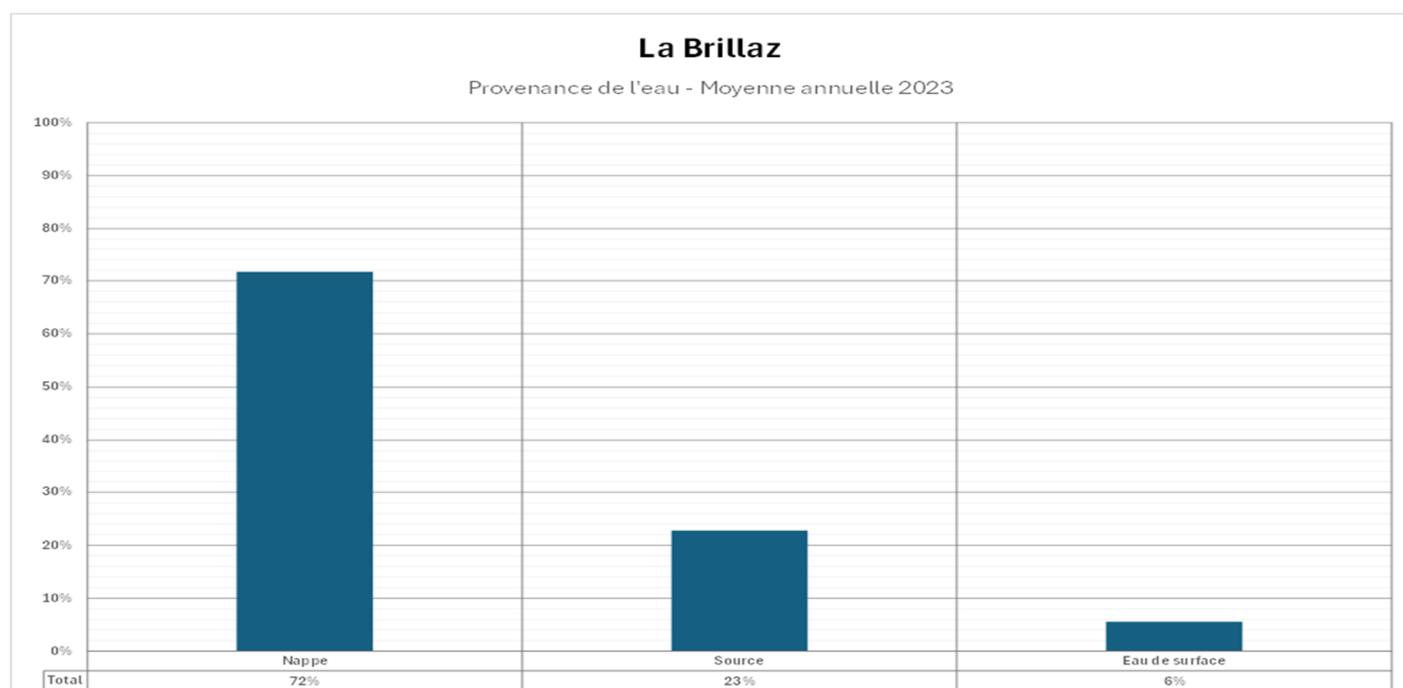
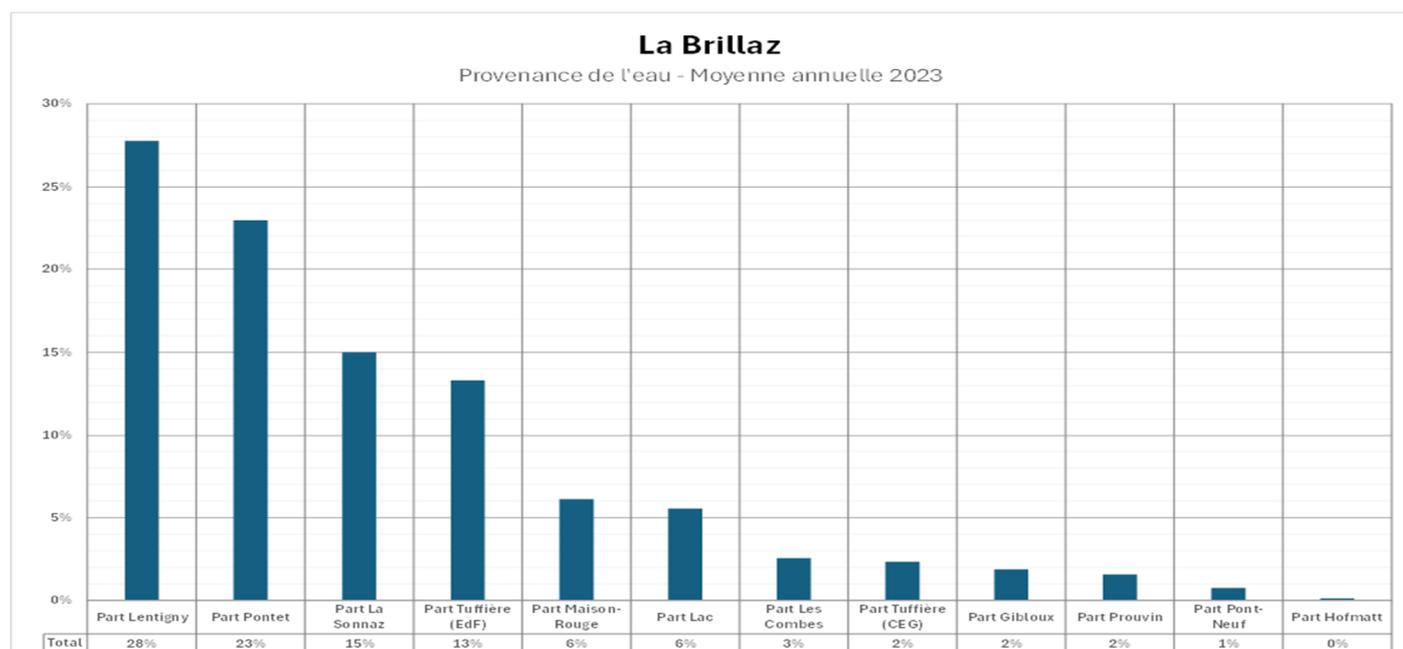
## INFO

## QUALITÉ DE VOTRE EAU POTABLE DE L'ANNEE 2023

<b>Législation</b>	En application de <b>l'article 5 de l'ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau d'installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) du 16 décembre 2016</b> , nous vous donnons ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau distribuée dans notre réseau.
<b>Provenance</b>	L'eau de boisson fournie par la commune de La Brillaz provient du puits de Lentigny et des sources de la Maison Rouge. L'eau consommée annuellement est fournie par l'AESO, via le réservoir de La Perreire.
<b>Traitement</b>	L'eau des sources de la commune de La Brillaz est de bonne qualité. L'eau en provenance du puits de Lentigny est oxygénée et déferrisée par des filtres à sable. L'eau en provenance de la Maison Rouge passe dans un filtre UV à La Perreire.
<b>Qualité hygiénique</b>	<p>Les analyses bactériologiques étudient la contamination de l'eau par des microorganismes (bactéries, virus, parasites, etc.). En Suisse, on utilise trois types d'indicateurs bactériens pour évaluer la qualité microbiologique de l'eau. Les germes aérobies mésophiles, qui sont des bactéries des milieux naturels et généralement sans danger pour l'homme, permettent d'estimer la qualité hygiénique générale d'une eau. La tolérance dans le réseau est de 300 germes aérobies mésophiles par ml. Les bactéries Escherichia coli et les entérocoques intestinaux sont des indicateurs d'une contamination fécale et leur présence dans une eau permet de supposer que d'autres microorganismes pathogènes sont aussi présents. S'agissant de la norme, une eau de réseau ne doit pas contenir de telles bactéries dans un échantillon de 100 ml.</p> <p><b>Les analyses bactériologiques ont montré que l'eau du réseau a respecté les prescriptions légales. L'eau du réseau a donc été hygiéniquement propre pour l'année 2023.</b></p>
<b>Qualité chimique et micropolluants</b>	<p>Les analyses physico-chimiques et de micropolluants s'intéressent à la composition naturelle de l'eau, à son équilibre et aux impuretés qui peuvent la contaminer.</p> <p><b>La qualité de l'eau potable sur le plan chimique et micropolluant a été parfaitement conforme aux exigences légales pour l'année 2023.</b></p>
<b>Nombre de prélèvements effectués</b>	Nous avons fait faire des <b>analyses biologiques sur un total de 4 échantillons prélevés en plusieurs points de la commune au cours de l'année 2023</b> . De plus, nous avons demandé la réalisation d' <b>analyses physico-chimiques et de polluants organiques sur 1 de ces échantillons</b> .
<b>Les points de prélèvements</b>	<p>Nous procédons de la façon suivante pour les prélèvements d'échantillons :</p> <p>4 analyses obligatoires dans les laboratoires du SAAV sont faites au mois de mars, juin, août et novembre. Le puits de Lentigny avant/après traitement, la Maison Rouge avant/après UV et l'école maternelle d'Onnens sont d'office dans les analyses. Ensuite à chaque fois dans les villages de Lentigny, Lovens et Onnens un abonné différent nous laisse prendre des échantillons d'eau pour être le plus représentatif possible dans la commune. Pour les 4 analyses obligatoires, 8 prélèvements sont effectués.</p> <p>En 2023, 16 analyses d'eau ont été faites.</p>

Commune de La Brillaz

Minima, maximum et moyenne des résultats obtenus	Valeur maximale		Minimum mesuré	Maximum mesuré
	Germes aérobies mésophiles (UFC/100MI)	300		0
Escherichia coli (UFC/MI)	0		0	0
Entérocoques (UFC/MI)	0		0	0
Nitrates (mg/L)	40		0	12
Dureté totale (°f)	> 0,1		27.7	36.9
Moyenne de la dureté dans le réseau 33.3°f				



#### Commune de La Brillaz